



POOL SMART PH DOWN



Version: 8 Révision: 22/04/2016

Revisión précédente: 26/03/2015

Date d'impression: 22/04/2016

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

1.1	<p><b>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</b> POOL SMART PH DOWN                  CAS: 7681-38-1 , EC: 231-665-7  <b>ENREGISTREMENT REACH:</b> Sodium hydrogensulphate  <b>Nom d'enregistrement:</b>  <b>Numéro d'enregistrement:</b> 01-2119552465-36</p>	
1.2	<p><b>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</b>  <b>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</b> [X] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation                  Régulateur de pH pour les piscines.  <b>Secteurs d'utilisation (utilisation tel quel ou comme composant de mélanges):</b>                  Exploitation minière (hors industries offshore) (SU2a), industriel, professionnel.                  Industries offshore (SU2b), industriel, professionnel.                  Utilisations industrielles (SU3), industriel.                  Fabrication de produits alimentaires (SU4), industriel, professionnel.                  Fabrication de textiles, cuir, fourrure (SU5), industriel, professionnel.                  Fabrication de pâte, papier et produits papetiers (SU6b), industriel, professionnel.                  Imprimerie et reproduction de supports enregistrés (SU7), industriel, professionnel.                  Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (SU8), industriel.                  Fabrication de substances chimiques fines (SU9), industriel.                  Formulation (mélange) de préparations et/ou reconditionnement (SU10), industriel, professionnel.                  Fabrication de produits en caoutchouc (SU11), industriel, professionnel.                  Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (SU13), industriel, professionnel.                  Fabrication de produits métalliques (SU15), industriel, professionnel.                  Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques (SU16), industriel, professionnel.                  Fabrication générale (SU17), industriel, professionnel.                  Utilisations par des consommateurs (SU21), consommation.                  Utilisations professionnelles (SU22), professionnel.                  Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées (SU23), industriel, professionnel, consommation.  <b>Utilisation dans des processus de fabrication, formulation ou application (utilisations pertinentes):</b>                  Fabrication de la substance, industriel.                  Distribution de la substance, industriel.                  Formulation de mélanges, industriel.                  Fabrication d'articles en caoutchouc, industriel.                  Fabrication de textiles, cuir, fourrure, industriel.                  Fabrication de pâte, papier et produits papetiers, industriel.                  Utilisation dans les produits de nettoyage, industriel, professionnel, consommation.                  Utilisation dans les procédés électrolytiques, industriel.                  Produits chimiques pour le traitement de l'eau, industriel, professionnel, consommation.                  Produits chimiques pour les industries d'exploitation minière, industriel.                  Additif alimentaire, industriel.                  Additif dans l'alimentation animale, industriel.  <b>Utilisation dans des produits (catégories de produit pertinentes):</b>                  Produits de traitement de surface des métaux (PC14). Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15). Intermédiaire (PC19). Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation (PC20). Substances chimiques de laboratoire (PC21). Fluides pour le travail des métaux (PC25). Produits de lavage et de nettoyage (PC35). Adoucisants d'eau (PC36). Produits chimiques de traitement de l'eau (PC37).  <b>Utilisations déconseillées:</b>                  Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité.  <b>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</b>                  Sans restriction.</p>	
1.3	<p><b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</b>                  SMARTCHIM BV                  Toekomststraat 2D, 2381 Weelde, België                  Téléphone: +32(0)14880498  <b>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</b>                  info@smartchim.be</p>	
1.4	<p><b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</b> +32(0)70 245 245</p>	

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1	<p><b>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b>                  Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP):                  DANGER: Eye Dam. 1:H318</p>					
	Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	Physico-chimique: Non classé	Eye Dam. 1:H318	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves
	Santé humaine: 					
	Environnement: Non classé					
<p>Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.</p>						

 					
2.2	<p><b>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</b></p>  <p>Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-487/2013 (CLP)</p> <p><b>Mentions de danger:</b> H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p><b>Conseils de prudence:</b> P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P309 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIP OISON ou un médecin.</p> <p><b>Indications additionnelles:</b> Aucune.</p> <p><b>Composants dangereux:</b> Hydrogénosulfate de sodium EC No. 231-665-7</p>				
2.3	<p><b>AUTRES DANGERS:</b> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance: <b>Autres dangers physico-chimiques:</b> Lrs solutions aqueuses peuvent être corrosives pour quelques métaux. <b>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</b> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <b>Autres effets néfastes pour l'environnement:</b> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement.</p>				
<b>SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>					
3.1	<p><b>SUBSTANCES:</b> Ce produit est une substance monoconstituant. <b>Description chimique:</b> Hydrogénosulfate de sodium. NaHSO<sub>4</sub></p> <p><b>COMPOSANTS:</b></p> <table border="0" data-bbox="159 996 1532 1086"> <tr> <td style="vertical-align: top;">           50 &lt; 100 %   </td> <td style="vertical-align: top;"> <b>Hydrogénosulfate de sodium</b>            CAS: 7681-38-1 , EC: 231-665-7            CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318         </td> <td style="vertical-align: top; text-align: center;">           REACH: 01-2119552465-36         </td> <td style="vertical-align: top; text-align: right;">           Indice nr. 016-046-00-X            &lt; REACH / CLP00         </td> </tr> </table> <p><b>Impuretés:</b> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.</p> <p><b>Stabilisateurs:</b> Aucun</p> <p><b>Référence à d'autres sections:</b> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.</p> <p><b>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</b> # Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/06/2015. <b>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</b> Aucune <b>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</b> Aucune</p> <p><b>SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OUTRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):</b> Non applicable (substance inorganique).</p>	50 < 100 % 	<b>Hydrogénosulfate de sodium</b> CAS: 7681-38-1 , EC: 231-665-7 CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318	REACH: 01-2119552465-36	Indice nr. 016-046-00-X < REACH / CLP00
50 < 100 % 	<b>Hydrogénosulfate de sodium</b> CAS: 7681-38-1 , EC: 231-665-7 CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318	REACH: 01-2119552465-36	Indice nr. 016-046-00-X < REACH / CLP00		
3.2	<p><b>MÉLANGES:</b> Non applicable (substance).</p>				



POOL SMART PH DOWN



## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

## 4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

4.2



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	L'inhalation produit de la toux, halètement, douleur de poitrine, douleur de tête, vertige et faiblesse. L'inhalation peut originer un œdème pulmonaire. Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent, souvent, jusqu'à quelques heures après et s'aggravent par l'effort physique.	En cas d'inhalation de poussière, retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u>	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 10 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Enlever les verres de contact après les premières 1-2 minutes et continuer à rincer pendant quelques minutes. Demander immédiatement des soins médicaux, de préférence un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, cause une irritation grave ou brûlures chimiques dans la bouche, gorge, oesophage et dans l'estomac. En cas d'ingestion peut provoquer nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir. Ne pas neutraliser. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:  
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: Non disponible.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non combustible.

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:  
En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:  
Se décompose sous l'action de la chaleur intense. La pression peut augmenter et le conteneur peut exploser s'il est chauffé dans un incendie. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation. Le dioxyde de carbone, dans des concentrations suffisantes, peut se comporter comme un gaz asphyxiant. Les oxydes de soufre sont des gaz toxiques.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:  
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.  
Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:  
Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:  
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:  
Balayer le produit déversé. Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Laver les résidus avec de l'eau.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:  
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



POOL SMART PH DOWN



**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1	<p><b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</b>                  Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  <b>Recommandations générales:</b>                  Les mesures de protection usuelles durant la manipulation de produits chimiques doivent être adoptées. Tout contact à éviter. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  <b>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</b>                  The product is not liable to ignite, deflagrate or explode, and does not sustain the combustion reaction by oxygen from air in the environment in which it is, so it is not included in the scope of Directive 94/9/EC concerning equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres. Tampoco es aplicable lo lo dispuesto en la ITC MIE BT-29 relativa a las prescripciones particulares para las instalaciones eléctricas de los locales con riesgo de incendio o explosión.  <b>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</b>                  Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <b>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</b>                  Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p><b>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</b>                  Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  <b>Classe de magasin</b> : D'après les dispositions en vigueur.  <b>Températures</b> : min: 5.°C, max: 40.°C (recommended).  <b>Matières incompatibles:</b>                  Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.  <b>Type d'emballage:</b>                  Selon réglementations en vigueur.  <b>Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE-2003/105/CE:</b>                  Non applicable.</p>
7.3	<p><b>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</b>                  Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>

**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1	<p><b>PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:</b>                  Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.  <b>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:</b>                  Non établi.  <b>VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:</b>                  Non établi  <b>NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):</b>                  Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.</p>			
	<p><b>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</b>                  - Effets systémiques, aiguë et chroniques:                  Hydrogénosulfate de sodium</p>	<p><b>DNEL Inhalation</b>                  mg/m3                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Cutanée</b>                  mg/kg bw/d                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Oral</b>                  mg/kg bw/d                  - (a) - (c)</p>
	<p><b>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</b>                  - Effets locaux, aiguë et chroniques:                  Hydrogénosulfate de sodium</p>	<p><b>DNEL Inhalation</b>                  mg/m3                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Cutanée</b>                  mg/cm2                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Yeux</b>                  mg/cm2                  - (a) - (c)</p>
	<p><b>Niveau dérivé sans effet, population générale:</b>                  - Effets systémiques, aiguë et chroniques:                  Hydrogénosulfate de sodium</p>	<p><b>DNEL Inhalation</b>                  mg/m3                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Cutanée</b>                  mg/kg bw/d                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Oral</b>                  mg/kg bw/d                  - (a) - (c)</p>
	<p><b>Niveau dérivé sans effet, population générale:</b>                  - Effets locaux, aiguë et chroniques:                  Hydrogénosulfate de sodium</p>	<p><b>DNEL Inhalation</b>                  mg/m3                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Cutanée</b>                  mg/cm2                  - (a) - (c)</p>	<p><b>DNEL Yeux</b>                  mg/cm2                  - (a) - (c)</p>
<p>(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).</p>				
<p><b>CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):</b></p>				
	<p><b>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</b>                  - Eau douce, marin et déversements intermittentes:                  Hydrogénosulfate de sodium</p>	<p><b>PNEC Eau douce</b>                  mg/l                  11.1</p>	<p><b>PNEC Marin</b>                  mg/l                  1.11</p>	<p><b>PNEC Intermittent</b>                  mg/l                  17.7</p>
	<p>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:                  Hydrogénosulfate de sodium</p>	<p><b>PNEC STP</b>                  mg/l                  800.</p>	<p><b>PNEC Sédiments</b>                  mg/kg dry weight                  40.2</p>	<p><b>PNEC Sédiments</b>                  mg/kg dry weight                  4.02</p>

 <b>Smartchim</b>	<b>POOL SMART PH DOWN</b>	
--	---------------------------	---

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Hydrogénosulfate de sodium	<u>PNEC Air</u> mg/m3 -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight 1.54	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d n/b
---	-------------------------------	---	---------------------------------------

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).  
 n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.  
Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.  
Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:  
 Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u>	Non.
 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
<u>Écran facial:</u>	Non.
 	Gants en gomme de nitrile, épais >0.4 mm (EN374). Gants en gomme de butyle, épais >0.5 mm (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Pour le choix d'un type particulier de gants pour des applications spécifiques, avec une certaine durée, devrait tenir compte des facteurs pertinents dans le lieu de travail (sans limitation à eux), en tant que: autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/piqûres, dextérité, protection thermique), allergies potentielles à la matière avec laquelle le gant est fabriqué, etc.. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. S'il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Textil or leather gloves are completely unsuitable. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
<u>Bottes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u>	Conseillable.

Risques thermiques:  
 Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:  
 Éviter tout déversement à l'environnement.  
Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.  
Déversement dans l'eau: Dû à son acidité, il est dangereux pour les organismes aquatiques. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.  
Émissions atmosphériques: Non applicable.



POOL SMART PH DOWN



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

- État physique : Solide perles.
- Couleur : jaunâtre.
- Odeur : Inodore
- Seuil olfactif : Non applicable (inodore).

Valeur pH

- pH : Non applicable (solide).

Changement d'état

- Point de fusion : 315. °C
- Point initial d'ébullition : Non applicable

Densité

- Densité relative : 2.435 à 20/4°C Relative eau

Stabilité

- Température décomposition : 315. °C

Viscosité:

- Viscosité dynamique : Non applicable (solide).

Volatilité:

- Tension de vapeur : Non applicable

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau : 1080. g/l à 20°C
- Solubilité dans les graisses et les huiles : Insoluble

Inflammabilité:

- Point d'éclair : Ininflammable
- Température auto-inflammation : Non applicable (incombustible).

Propriétés explosives:  
 Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

Propriétés comburantes:  
 Non classé comme produit comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Poids Moléculaire (numérique) : 120.06 g/mol MWn

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1 RÉACTIVITÉ:  
Corrossion pour les métaux: Les solutions aqueuses peuvent être corrosives pour quelques métaux.  
Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:  
 Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:  
 Possible réaction dangereuse avec l'eau, alcools, métaux, anhydrides. Réagit avec l'eau produisant de l'acide sulfurique. La solution aqueuse attaque beaucoup de métaux en libérant de l'hydrogène, gaz extrêmement inflammable qui forme des mélanges explosifs dans l'air.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:  
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.  
Lumière: Non applicable.  
Air: Non applicable.  
Humidité: Éviter l'humidité. Il est hygroscopique.  
Pression: Non applicable.  
Chocs: Non applicable.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:  
 Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:  
 Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.



POOL SMART PH DOWN



## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 [INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:](#)[TOXICITÉ AIGUË:](#)[Dosages et concentrations letales :](#)

Hydrogénosulfate de sodium

[DL50 \(OECD 401\)](#)  
mg/kg oral  
2490. Rat

[DL50 \(OECD 402\)](#)  
mg/kg cutanée

[CL50 \(OECD 403\)](#)  
mg/m3.4h inhalation  
> 2400. Rat
[Dose sans effet observé](#)

Non disponible

[Dose minimale avec effet observé](#)

Non disponible

[INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:](#)

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<a href="#">Inhalation:</a> Non classé	CL50 > 2400. mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<a href="#">Cutanée:</a> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<a href="#">Oculaire:</a> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<a href="#">Ingestion:</a> Non classé	DL50 2490. mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

[CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :](#)

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<a href="#">Corrossivité/irritation respiratoire:</a> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<a href="#">Corrossivité/irritation cutanée:</a> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<a href="#">Lésions/irritation oculaire graves:</a> 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
<a href="#">Sensibilisation respiratoire:</a> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<a href="#">Sensibilisation cutanée:</a> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

[DANGER PAR ASPIRATION:](#)

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<a href="#">Danger par aspiration:</a> Non classé	-	-	Non applicable (solide).

[TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES \(STOT\): Exposition unique \(SE\) et/ou Exposition répétée \(RE\):](#)

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

[EFFETS CMR:](#)

[Effets cancérigènes:](#) N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

[Génotoxicité:](#) N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

[Toxicité pour la reproduction:](#) N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

[Effets via l'allaitement:](#) Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

[EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:](#)

[Routes d'exposition:](#) Peut s'absorber par inhalation, à travers la peau et par ingestion.

[Exposition à court terme:](#) Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Risque de lésions oculaires graves. Le contact avec les yeux cause œdème à la conjonctive et destruction de la cornée.

[Exposition prolongée ou répétée:](#) Non disponible.

[EFFETS INTERACTIFS:](#)

Non disponible.



POOL SMART PH DOWN



## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	<u>TOXICITÉ:</u>			
	<u>Acute toxicity in aquatic environment:</u> Hydrogénosulfate de sodium	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l.96heures 7960. Poissons	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l.48heures 1766. Daphnie	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l.72heures
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible			
	<u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			
12.2	<u>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</u> Non applicable (substance inorganique).			
12.3	<u>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</u> Non bioaccumulable.			
	<u>Bioaccumulation</u>			
12.4	<u>MOBILITÉ DANS LE SOL:</u> Non disponible.			
12.5	<u>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</u> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Non applicable (substance inorganique).			
12.6	<u>AUTRES EFFETS NOCIFS:</u> <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non applicable. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non applicable. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non applicable. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non.			

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	<u>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</u> Directive 2008/98/CE: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/CE~2005/20/CE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.  <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.
------	---



POOL SMART PH DOWN



## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 326014.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:  
SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (hydrogénosulfate de sodium)14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2015) et  
Transport par chemin de fer (RID 2015):

- Classe:	8
- Groupe d'emballage:	III
- Code de classification:	C2
- Code de restriction en tunnels:	(E)
- Catégorie de transport:	3, max. ADR 1.1.36. 1000 kg
- Quantités limitées:	5 kg (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport:	Fiche de route.
- Consignes écrites:	ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 36-12):

- Classe:	8
- Groupe d'emballage:	III
- Fiche de Sécurité (FS):	F-A,S-B
- Guide soins médicaux d'urgence:	760
- Polluant marin:	Non.
- Document pour le transport:	Connaissance d'embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2014):

- Classe:	8
- Groupe d'emballage:	III
- Document pour le transport:	Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:  
Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:  
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre.14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:  
Non applicable.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:  
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:  
Non disponible.



POOL SMART PH DOWN



## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008-487/2013 (CLP), Annexe III:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2015).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 36-12 (IMO, 2012).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

# *Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.*

HISTOIRE:

Version: 7  
Version: 8

Révision:

26/03/2015  
22/04/2016

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

# *Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.*

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.